

« Louange à Dieu
Que la Prière et la Bénédiction soient sur le Prophète

L'anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme est célébré à la veille d'un nouveau millénaire et alors que l'humanité nourrit de grands espoirs en même temps qu'elle craint des dangers d'un genre nouveau.

La déclaration entame sa seconde moitié de siècle. Durant les 50 années écoulées, des acquis ont été enregistrés en même temps que l'on a connu des transformations inouïes et des évolutions extraordinaires dans le domaine des libertés et de la démocratie. Nous célébrons cet anniversaire alors que Nous sommes en charge des plus hautes responsabilités, veillant à la défense des intérêts de Notre Peuple, à la sauvegarde de sa dignité, au respect de sa liberté et à la garantie de ses droits.

Depuis Notre accession au Trône de Nos Glorieux Ancêtres, Nous n'avons cessé de réitérer Notre engagement à respecter les droits de l'homme et à garantir les libertés individuelles et collectives dans le cadre de l'Etat de droit. Aussi, nous avons appelé à l'adoption d'un nouveau concept de l'autorité, pour que celle-ci soit au service du citoyen, proche de ses préoccupations et de ses besoins, entretenant une relation qui ne se caractérise ni par la tentation, ni par la crainte mais par le respect mutuel et la complémentarité entre gouvernants et gouvernés. Cette relation ne doit pas être une relation d'affrontement mais une relation d'harmonie et de complémentarité. Tout dépassement ou abus de la part des personnes, des collectivités ou de l'administration sera puni par la loi et réglements en vigueur.

Notre Royaume s'est inscrit dès les premiers jours de son indépendance dans la dynamique du respect des droits et libertés grâce à la clairvoyance de Notre Grand Père Mohammed V, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde et aux choix de Notre Père Hassan II, que Dieu ait son âme, qui ont permis d'asseoir les fondements d'une monarchie constitutionnelle à même de garantir les droits et de protéger les libertés publiques et individuelles. De même, les constitutions successives ont consacré le pluralisme politique, la séparation des pouvoirs et la primauté de la loi. La perspicacité de Notre Père Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'entoure de Sa Miséricorde, a permis de faire de cette option un fondement dans l'édification de l'état moderne. Ceci s'est illustré par l'adhésion à de nombreuses conventions internationales, par la mise en place de structures institutionnelles et par les multiples dispositions pratiques prises pour traduire dans les faits l'attachement, consacré du reste dans la Constitution du Royaume, aux droits de l'Homme tels que définis universellement.

A cette occasion, Nous voudrions renouveler Notre engagement en faveur des droits de l'Homme et des valeurs de liberté et d'égalité, car Nous sommes fermement convaincu que le respect des droits de l'Homme et des conventions internationales qui consacrent ces droits n'est pas un luxe ou une mode à laquelle on sacrifie, mais une nécessité dictée par les exigences de l'édification et du développement.

Certains ont estimé que le fait de se conformer à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme est de nature à entraver le

développement et le progrès et pourrait heurter une spécificité culturelle réelle ou supposée. Nous considérons, pour Notre part, qu'il n'y a point d'opposition entre les exigences du développement et le respect des droits de l'Homme, de même qu'il n'y a pas d'antagonisme entre l'Islam, qui a consacré la dignité humaine, et les droits de l'Homme. C'est pourquoi, Nous estimons que le prochain siècle sera le siècle du respect des droits de l'homme ou ne le sera pas.

Nul doute que parmi les moyens propres à assurer le respect des droits de l'Homme figurent l'engagement en faveur des conventions internationales pertinentes et la mise en place de mécanismes de respect et de garantie de ces droits. Ces instruments légaux et institutionnels demeurent toutefois insuffisants si le respect des droits de l'Homme n'est pas inscrit dans le comportement constant à tous les niveaux, autrement dit s'il n'est pas devenu une culture partagée.

C'est pourquoi Notre vision de la question des droits de l'Homme ne s'est pas limitée aux aspects institutionnel et juridique, ni à certaines mesures et procédures spécifiques, mais Nous a amené à porter Notre attention aussi sur les aspects sociaux qui constituent la base de la préservation de la dignité de l'Homme.

Nous continuons à accorder Notre intérêt à l'insertion des démunis, des handicapés et à la promotion de la femme rurale qui souffre d'une marginalisation très dure, étant convaincu que ces questions se situent au cœur des droits de l'Homme.

La propagation de la culture des droits de l'Homme est tributaire de la diffusion du savoir. Le rôle de l'école demeure central dans l'enracinement des valeurs des droits de l'Homme chez les générations montantes jusqu'à ce qu'elles deviennent une seconde nature. Ainsi, la première des priorités qui Nous préoccupent est la lutte contre l'analphabétisme, car l'éradication de l'ignorance constitue en elle même une victoire du savoir et des droits de l'Homme.

Nous exhortons Notre société civile à s'impliquer davantage dans les questions intéressant Notre société et à oeuvrer pour la promotion des différentes couches de Notre Peuple. L'esprit de responsabilité et le dynamisme dont elle a fait preuve Nous réconforte.

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme que Nous célébrons aujourd'hui s'inspire de l'esprit des religions révélées qui appellent à honorer l'Homme en tant que tel et à respecter l'Autre.

Nous nous devons, en ce jour béni du mois de Ramadan, de Nous remémorer ces valeurs éternelles prônées par Notre sainte religion et qui privilégient la tolérance, le dialogue constructif et la paix.

Parmi ces grandes valeurs figure le pardon. Et ce qui honore l'Homme est le fait de s'élever au-dessus de toute forme de vengeance puisque celle-ci inhibe l'intelligence et paralyse les potentialités actives de toute société.

Notre objectif est de dynamiser les potentialités de Notre Peuple et de préserver sa dignité dans le cadre de l'Etat de droit et du respect des droits de l'Homme.

Notre entente et Notre consensus autour de ces valeurs sont de nature à ouvrir devant Notre pays la voie du développement et du progrès afin

que Nous puissions vivre avec Notre environnement dans la paix et la concorde. »

MAP